



Section réservée à l'administration / service de l'urbanisme

No. de la demande : _____

Zonage : _____

FORMULAIRE DE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Propriété visée par la demande	
Adresse :	Numéro(s) de lot(s):
Requérant·e	
Propriétaire : Oui ☐ Non* ☐ <i>*Dans ce cas, une procuration est requise pour présenter une demande</i>	
Nom :	Téléphone #1 :
Adresse :	Téléphone #2 :
Ville :	Courriel :

Type de travaux et d'usage
Résidence de tourisme ☐ Renouvellement résidence de tourisme (au 24 mois) ☐ Unité d'habitation accessoire attachée ☐ Unité d'habitation accessoire détachée ☐
Résidentiel ☐

Argumentaire
Un argumentaire expliquant pourquoi la demande devrait être autorisée et comprenant notamment : • l'identification de la nature de l'usage conditionnel demandé et une description des activités projetées inhérentes à ce dernier; • l'identification de tout autre usage en cours ou dont on projette l'exercice sur l'immeuble visé ainsi que de l'ensemble des activités inhérentes à ces derniers, le cas échéant; • une description du milieu environnant de l'immeuble faisant l'objet de la demande d'usage conditionnel, assortie d'un relevé photographique complet; · • une justification de la demande sur la base des critères applicables prévus au Règlement relatif aux usages conditionnels; • tout autre document ou information pouvant appuyer la demande.

Service de l'urbanisme

362, rue Principale

819-367-3395, poste 2222

batiment@ville.daveluyville.qc.ca

Date de début :	Date de fin :	
-----------------	---------------	--

Exécutant-e des travaux	
Même que requérant-e : Oui ☐ Non* ☐ <i>*Dans ce cas, veuillez compléter cette section</i>	
Nom :	Téléphone :
Adresse :	Courriel :
Ville :	Numéro RBQ :

Caractéristiques du projet	
Le projet de construction comprend la construction de bâtiments ou de constructions accessoires (remise, garage, abri d'auto, pergola, piscine, etc.). <i>Le cas échéant, remplir la demande de permis appropriée aux travaux projetés.</i>	Oui ☐ Non ☐
Le bâtiment est ou sera desservi par le système d'égout municipal. <i>Si non, fournir la demande de certificat d'autorisation pour le traitement des eaux usées.</i>	Oui ☐ Non ☐
Le bâtiment est ou sera desservi par le système d'aqueduc municipal. <i>Si non, remplir la demande de certificat d'autorisation pour le prélèvement des eaux.</i>	Oui ☐ Non ☐
Le projet de construction implique l'abattage d'arbres.	Oui ☐ Non ☐
Le projet de construction implique des travaux de remblai ou de déblai.	Oui ☐ Non ☐
Critères d'évaluation : Résidence de tourisme et/ou renouvellement (Compléter annexe A)	Oui ☐ Non ☐
Critères d'évaluation : Unité d'habitation accessoire intégrée / attachée (Compléter annexe B)	Oui ☐ Non ☐
Critères d'évaluation : Unité d'habitation accessoire détaché (Compléter annexe C)	Oui ☐ Non ☐

Dimensions et superficies du bâtiment	Existante	Projetée
Bâtiment principal	m	m
Bâtiment accessoire annexé ou détaché	m	m
Superficie des étages	m ²	m ²
Superficie totale (aire de plancher)	m ²	m ²
Largeur (façade)	m	m
Profondeur	m	m

Hauteur			
Bâtiment total	m	Sous-sol	m
Rez-de-chaussée	m	Sous-sol au-dessus du sol	m
Étages	m	Nombre d'étages	

Service de l'urbanisme
 362, rue Principale
 819-367-3395, poste 2222
batiment@ville.daveluyville.qc.ca

Balcon, patio, galerie, marquise, terrasse, porche, portique (si lieu)			
Type	Dimensions (m)	Matériaux	Localisation

Marges de recul de la construction (si lieu) aux limites de terrain, puits et installation septique			
Ligne avant	m	Puits	m
Ligne arrière	m	Fosse septique	m
Ligne droite	m	Élément épurateur	m
Ligne gauche	m		

Documents complémentaires à fournir	
Plan d'implantation (localisation, délimitation et dimensions du terrain et des bâtiments et constructions existantes et projetées; identification de toutes les marges de recul des bâtiments et constructions projetées; localisation du puits, de la fosse septique et de l'élément épurateur; aménagement des espaces de stationnement)	☐
Plans de construction à l'échelle et de qualité professionnelle (valider s'il est requis que les plans soient signés et scellés par un·e professionnel·le du bâtiment (architecte, ingénieur·e))	☐
Frais d'étude de 350\$	☐
Procuration signée (requis si le ou la requérant·e diffère du ou de la propriétaire)	☐

Déclarations du ou de la requérant·e	
J'atteste que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire de demande et dans tous les documents complémentaires sont complets et exacts.	
Je m'engage à respecter les lois, règlements et codes qui s'appliquent lors de la délivrance du permis.	
Une autorisation d'un usage conditionnel ne soustrait pas le propriétaire ou le requérant de l'obligation d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis en fonction du projet. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'autorisation et des informations trompeuses peuvent annuler votre demande. Cette demande ne constitue en aucun temps une demande complète ni une autorisation de procéder à l'usage.	
Prénom, nom (en lettre moulées) :	
Signature :	Date :

Service de l'urbanisme
 362, rue Principale
 819-367-3395, poste 2222
batiment@ville.daveluyville.qc.ca

Annexe A – Résidence de tourisme

Caractéristiques du projet – Critères d'évaluation vérifiés par le service de l'urbanisme	
Règlement sur les usages conditionnels #2025-146 – article 4.1.1	
À l'extérieur du périmètre urbain, l'usage est autorisé seulement dans une résidence unifamiliale isolée;	Oui ☐ Non ☐ N/A ☐
À l'intérieur du périmètre urbain, l'usage est autorisé seulement dans les habitations unifamiliales (H1), bifamiliales (H2) et multifamiliales (H3);	Oui ☐ Non ☐ N/A ☐
Une personne responsable doit assurer le respect du Règlement G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska par les locataires. Cette personne doit pouvoir être rejointe par la Ville en cas de besoin;	Nom : _____ No. Tel : _____ Email : _____
Un engagement du propriétaire qu'il doit s'assurer que le Règlement G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska soit respecté par ses locataires.	Oui ☐ Non ☐
Les constructions, aménagements, installations ou activités proposés s'intègrent au milieu environnant;	Oui ☐ Non ☐
Les aménagements tels que les terrasses, galeries, spas, piscines et foyers extérieurs doivent être pensés de manière à limiter les vues sur les propriétés voisines;	Oui ☐ Non ☐
L'usage ne doit pas avoir pour effet de perturber la quiétude du voisinage;	Oui ☐ Non ☐
Le nombre de cases de stationnement hors rue doit être suffisant pour le nombre de locataires;	Oui ☐ Non ☐
L'éclairage extérieur doit être installé de façon à orienter la lumière vers le sol et ne doit pas incommoder les voisins;	Oui ☐ Non ☐
Le requérant doit obtenir une attestation de classification auprès de la CITQ. L'attestation fourni par la CITQ doit être affiché et visible de l'extérieur du bâtiment principal;	Oui ☐ Non ☐
Si la résidence n'est pas desservie par le réseau d'égout municipal, une installation septique doit être conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r-22). Une attestation d'un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, indiquant que l'installation septique est apte à desservir le nouvel usage, est nécessaire;	Oui ☐ Non ☐
Le nombre de bacs pour les matières résiduelles est suffisant et disposé de façon à être accessible par les locataires	Oui ☐ Non ☐
Le terrain doit être accessible par une rue publique ou par une servitude de passage si l'accès se fait par un chemin privé qui n'appartient pas au propriétaire.	Oui ☐ Non ☐

Service de l'urbanisme

362, rue Principale

819-367-3395, poste 2222

batiment@ville.daveluyville.qc.ca

Annexe B – Unité d'habitation accessoire intégrée / attachée

Caractéristiques du projet – Critères d'évaluation vérifiés par le service de l'urbanisme	
Règlement de Zonage #2025-137 – article 4.3.4	
L'usage est autorisé seulement dans une résidence unifamiliale isolée H1 et dans les zones R et M du périmètre urbain;	Oui ☐ Non ☐
L'unité est aménagée à même le bâtiment principal, ou en extension à celui-ci, et ce, au sous-sol, au rez-de-chaussée ou à l'étage;	Oui ☐ Non ☐
L'unité peut être munie d'une entrée extérieure distincte. Sauf dans le cas d'une porte existante, celle-ci doit être localisée sur le mur arrière ou sur un mur latéral. Cette entrée distincte doit s'intégrer à l'architecture du bâtiment sans modifier son caractère unifamilial isolé;	Entrée distincte sur mur arrière ou latéral ☐ Entrée commune ☐
Elle doit partager les mêmes services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées que la résidence principale. Si le terrain est non desservi par services d'égout sanitaire, l'installation septique doit être conforme à la réglementation provinciale.	Oui ☐ Non ☐
Une case de stationnement hors rue supplémentaire doit être prévue si nécessaire	Oui ☐ Non ☐
Les matériaux de revêtement extérieur doivent être identiques ou similaires à celui de la résidence principale;	Oui ☐ Non ☐
Elle ne doit pas dépasser 75% de la superficie totale de plancher du bâtiment principal;	Oui ☐ Non ☐
L'implantation doit respecter les marges de recul à la grille des spécifications;	Oui ☐ Non ☐
L'unité d'habitation accessoire doit avoir son propre numéro civique, avec ou sans suffixe	Oui ☐ Non ☐
Les constructions, aménagements, installations ou activités proposés s'intègrent au milieu environnant;	Oui ☐ Non ☐
Les aménagements tels que les terrasses, galeries, spas, piscines et foyers extérieurs doivent être pensés de manière à limiter les vues sur les propriétés voisines;	Oui ☐ Non ☐
L'usage ne doit pas avoir pour effet de perturber la quiétude du voisinage;	Oui ☐ Non ☐
L'éclairage extérieur doit être installé de façon à orienter la lumière vers le sol et ne doit pas incommoder les voisins;	Oui ☐ Non ☐
Le terrain doit être accessible par une rue publique ou par une servitude de passage si l'accès se fait par un chemin privé qui n'appartient pas au propriétaire.	Oui ☐ Non ☐

Service de l'urbanisme

362, rue Principale

819-367-3395, poste 2222

batiment@ville.daveluyville.qc.ca

Annexe C – Unité d'habitation accessoire détachée

Caractéristiques du projet – Critères d'évaluation vérifiés par le service de l'urbanisme	
Règlement de Zonage #2025-137 – article 4.3.5	
Une seule unité d'habitation accessoire est autorisée par terrain;	Oui ☐ Non ☐
Le terrain doit être conforme au <i>règlement de lotissement</i> ;	Oui ☐ Non ☐
Elle est autorisée seulement dans les zones R et M du périmètre urbain;	Oui ☐ Non ☐
Elle doit être sur le même lot qu'une résidence unifamiliale ou bifamiliale;	Oui ☐ Non ☐
Le terrain doit être desservi par l'aqueduc et l'égout sanitaire, et doit utiliser la même entrée de service que l'habitation principale;	Oui ☐ Non ☐
Une case de stationnement hors rue supplémentaire doit être disponible ou aménagée à même l'aire de stationnement existante;	Oui ☐ Non ☐
La hauteur ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal;	Oui ☐ Non ☐
Les matériaux de revêtement extérieur doivent être identiques ou similaires à celui de la résidence principale;	Oui ☐ Non ☐
Elle ne doit pas dépasser 75% de la superficie totale de plancher du bâtiment Principal, pour un maximum de 80 m ² ;	Oui ☐ Non ☐
Elle doit être localisée en cour arrière et/ou cour latérale et son implantation doit respecter les marges de recul à la grille des spécifications;	Oui ☐ Non ☐
Une maison mobile n'est pas autorisée comme unité d'habitation accessoire détachée;	Oui ☐ Non ☐
L'unité d'habitation accessoire doit avoir son propre numéro civique, avec ou sans suffixe	Oui ☐ Non ☐
Règlement sur les usages conditionnels #2025-146 – article 4.2.1	
L'architecture, la forme, la volumétrie, le gabarit, les matériaux et les couleurs s'harmonisent au bâtiment principal existant;	Oui ☐ Non ☐
L'usage proposé s'intègre au milieu environnant;	Oui ☐ Non ☐
Les aménagements tels que les terrasses, galeries, spas, piscines et foyers extérieurs doivent être pensés de manière à limiter les vues sur les propriétés voisines;	Oui ☐ Non ☐
L'implantation de l'usage permet une préservation des arbres matures sur le terrain	Oui ☐ Non ☐
L'éclairage extérieur doit être installé de façon à orienter la lumière vers le sol et ne doit pas incommoder les voisins;	Oui ☐ Non ☐
Peu d'inconvénients sont générés en matière de voisinage, par exemple l'intégration visuelle, la circulation, le bruit et le bien-être général des personnes	Oui ☐ Non ☐

Service de l'urbanisme

362, rue Principale

819-367-3395, poste 2222

batiment@ville.daveluyville.qc.ca